



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/867
9 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 166 de l'ordre du jour

ÉLECTION DES JUGES AU TRIBUNAL INTERNATIONAL CHARGÉ DE POURSUIVRE
LES PERSONNES PRÉSUMÉES RESPONSABLES DE VIOLATIONS GRAVES DU
DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE COMMISES SUR LE TERRITOIRE
DE L'EX-YOUGOSLAVIE DEPUIS 1991

Lettre datée du 8 avril 1997, adressée au Président de l'Assemblée
générale par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la résolution
1104 (1997) que le Conseil de sécurité a adoptée à l'unanimité à sa
3763e séance, le 8 avril 1997.

La résolution 1104 (1997) se lit comme suit :

"Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 808 (1993) du 22 février 1993 et 827 (1993)
du 25 mai 1993,

Ayant décidé d'examiner les candidatures aux charges de juge au
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie reçues par le Secrétaire
général au 13 mars 1997,

Transmet à l'Assemblée générale la liste de candidats ci-après,
conformément à l'article 13 d) du Statut du Tribunal international :

M. Masoud Mohamed Al-Amri (Qatar)
M. George Randolph Tissa Dias Bandaranayake (Sri Lanka)
M. Antonio Cassese (Italie)
M. Babiker Zain Elabideen Elbashir (Soudan)
M. Saad Saood Jan (Pakistan)
M. Claude Jorda (France)
M. Adolphus Godwin Karibi-Whyte (Nigéria)
M. Richard George May (Royaume-Uni)
Mme Gabrielle Kirk McDonald (États-Unis)
Mme Florence Ndepele Mwachande Mumba (Zambie)
M. Rafael Nieto Navia (Colombie)

M. Daniel David Ntanda Nsereko (Ouganda)
Mme Elizabeth Odio Benito (Costa Rica)
M. Fouad Abdel-Moneim Riad (Égypte)
M. Almiro Simões Rodrigues (Portugal)
M. Mohamed Shahabuddeen (Guyana)
M. Jan Skupinski (Pologne)
M. Wang Tiewa (Chine)
M. Lal Chand Vohrah (Malaisie)"

Le Président du Conseil
de sécurité

(Signé) António MONTEIRO
